



Commune de
PERROY

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

E. conseil.communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

Perroy, le 16 mars 2023

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL

JEUDI 16 MARS 2023 – 20h00
GRANDE SALLE DE PERROY

PRESIDENCE :
M. Antoine Dreier

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et de la municipalité.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel.

33 personnes sont présentes (y compris le Président)
7 personnes sont excusées

Le quorum étant atteint et les membres ayant été convoqués conformément à l'art. 51 du règlement du Conseil, le président déclare la séance ouverte.

Le Président informe l'assemblée que l'ordre du Jour va être un peu modifié après discussion avec la Municipalité et sur demande de celle-ci en y rajoutant 2 points.

Point 7 : élection de 5 membres pour une commission Adhoc chargée d'étudier le futur règlement de police

Point 8 : élection de 5 membres pour une commission Adhoc chargée d'étudier le futur règlement du personnel

Point 9 : Divers et propositions individuelles

Le Président soumet au vote cette modification de l'ordre du jour.
Cette modification est acceptée par le conseil avec 1 abstention.

2. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022

Le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.
La parole n'étant pas demandée, on passe au vote à main levée.
Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à la majorité, moins 3 abstentions.
Le président remercie la secrétaire pour son excellent son travail.

3. Communications du Bureau du Conseil

Le Président informe l'assemblée que le 10 janvier nous avons reçu une copie du recours fait par M. Frauchiger et Mme. Hjelm. Ce recours concerne la décision du conseil communal de mai 2022 au sujet de la zone de réserve.

Le 10 février 2023 une copie de la décision du tribunal cantonal a été reçue et la décision donne tort à M. Frauchiger & Mme Hjelm et donc valide la décision du conseil communal. Les documents sont disponibles pour lecture après le conseil.

Le Président excuse l'absence du municipal M. Grivel, pour collusion de dates de séances.

4. Communications de la Municipalité

La vice-syndic Mme. Leprince-Ringuet prend la parole pour parler du PaCom. La Municipalité est prête pour envoyer le projet Pacom au canton pour l'examen préalable. La décision du canton devrait être reçue au mieux courant juin sinon probablement pour le mois de septembre. Ensuite la Municipalité apportera les corrections au projet et finalisera celui-ci. Une session/discussion publique aura lieu avant la présentation devant le Conseil, Tout cela dans un délai imparti pour la fin d'année 2023.

La seconde communication est au sujet du choix du nouvel avocat de la commune. La décision est tombée, ce sera Maître Yasmine Sözerman, spécialisée dans le droit de construction. Elle a été chaleureusement recommandée et la Municipalité a commencé à travailler avec elle et cela se passe bien. Elle est associée au cabinet Reymond & Associés, situé à Lausanne.

Ensuite Mme Leprince-Ringuet donne une information au sujet de la Buvette de la plage de Perroy. Les repreneurs ont été choisis pour cette nouvelle saison et peut être également pour les suivantes si la construction du nouveau restaurant devrait prendre encore un peu de retard. C'est une équipe de trois personnes qui assure déjà depuis 4 ans la gestion du camping de Rolle. Ils sont très enthousiastes, ils ont de l'expérience et savent travailler au bord du lac. La Municipalité est très heureuse de les accueillir et espère que la population aura du plaisir à leur rendre visite dans ce lieu magique qu'est la plage de Perroy.

Mme. Leprince-Ringuet passe ensuite au sujet de l'absence du Syndic, M. Didier Haldimann et communique qu'il n'y a pas d'autres informations à son sujet et aucunes nouvelles sur l'enquête administrative. La décision du ministère public sur le dépôt de plainte pénale déposée par le Syndic n'est pas non plus arrivée.

Mme. Saxer prend le relais et donne quelques explications suite à la visite de la DGMR et la situation du carrefour dit *Du Plongeon* qui donne accès à la plage de Perroy. Ils ont effectivement trouvé un dossier qui date du 13 décembre 2012. A l'époque la planification était liée avec le projet du nouveau port de Perroy, et la demande de présélection était faite mais n'a jamais été approuvée. Les dossiers d'expropriation des terrains pour faire cette présélection n'ont jamais été envoyés au registre foncier ; ce qui signifie que tout doit être remis à l'enquête.

Après cette première information, un courrier de la DGMR a été reçu qui informe qu'une requalification de la RC 1, avec intégration de la mobilité douce sera faite et donc qu'une nouvelle analyse du carrefour du Plongeon sera faite.

Cela signifie que cela sera un énorme avantage si le canton de Vaud se penche sur ce cas. Il faudra encore un peu de patience de la part de la population pour que les choses puissent se débloquent après la requalification de ce tronçon de route.

Mme Saxer passe ensuite à la seconde information concernant le matériel de la voirie. Fin 2022 un véhicule a rendu l'âme et la réparation aurait été beaucoup trop onéreuse pour un matériel ancien, acheté en 2018 mais qui s'est révélé être une mauvaise occasion. Après de multiples recherches pour une occasion avantageuse, il a été pris la décision d'acheter un nouveau Piaggio avec un pont pour que les 4 employés puissent travailler.

Il est évident que la Municipalité évite les dépenses mais elle pense avoir trouver une bonne solution, soit :

- La vieille balayeuse qui prenait la poussière a été vendue pour la somme de CHF 7'000.-
- Ce qui donne une somme d'acompte pour l'achat du nouveau véhicule.

Un conseiller demande quel est le prix d'achat du nouveau véhicule ?

Mme. Saxer lui répond CHF. 36'000.-

Elle passe ensuite la parole à un autre Municipal M. Jörg Dreier qui donne des nouvelles des travaux effectués pour les eaux usées et les eaux claires dans le cadre du budget.

Le curage des eaux usées (d'est en ouest) au bord du lac est terminé.

Le curage des conduites des eaux claires depuis les Perrailles, via le Crochet en descendant sur la RC52 est terminé.

La vidange des sacs de routes, que ce soit dans le village, aux Perrailles, ou au bord du lac est effectuée.

La vidange du dépotoir/déversoir de Malessert est faite également.

La suite des travaux se fera encore cette année mais sous la forme d'un préavis car les sommes nécessaires ne sont plus disponibles dans le budget.

5. Communications des délégués aux Associations intercommunales et régionales

Aucune demande au préalable n'a été faite néanmoins un conseiller M. Bassin demande la parole pour donner des informations au sujet du conseil intercommunal d'ENJEU du 1 mars dernier. Trois préavis ont été acceptés lors de cette séance :

Préavis 01 : Un crédit d'investissement pour équiper les collèges primaires de Mont-sur-Rolle, Maupas à Rolle et Gilly 1, en affichages numériques frontaux (des TV qui vont remplacer les tableaux noirs dans les classes) pour assurer la transition numérique. Coût total CHF 126'764.- amortis sur 8 ans

Préavis 02 : Mise en place des mesures de santé et de sécurité au travail. Coût de cette mesure CHF 161'217.- au total sur 3 ans, ce qui donne un montant de CHF. 53'739 / annuel. Un contrat de 3 ans a été signé avec Unisanté.

Préavis 03 : Un crédit pour rénovation au collègue Martinet des bâtiments A et C (fenêtres, armoires, parois des classes et sanitaires) pour un coût total de CHF 103'950 amortis sur 10 ans.

Communication de l'association :

Il y a un projet de crèche/garderie au Maupas (66 places), l'étude de mobilité est à faire mais la période dépendra des oppositions au projet.

Il y a également un projet de crèche/garderie à Luins (22 places) en cours actuellement et une ouverture possible en janvier 2024.

Postulats discutés lors de la séance :

Proposer une nourriture plus durable et plus saine aux enfants.
Le prestataire Eldora a été invité à participer à une prochaine séance.

Proposer une meilleure mobilité scolaire et faire une demande d'étude des besoins des familles (transports, mobilité douce).
Ce sujet n'est pas dans la mission d'ENJEU et il va être redirigé vers les communes et la région de Nyon pour être traité donc ce postulat a été rejeté.

Aucun autre conseiller/délégué ne demande la parole.
Le Président propose de passer au point suivant.

6. Préavis No 01/2023 : Demande d'un crédit de CHF 140'000.- pour un terrain multi-Sports

La rapporteuse de la commission de Gestion & Finances, Mme. Mireille Gaillard lit le rapport devant l'assemblée.

Puis le Président passe la parole au rapporteur de la commission technique, M. Jean-Pierre Perdrizat pour la lecture du rapport devant le conseil.

La discussion est ouverte sur le préavis 01/2023.

Mme. Menamkat demande un retour sur la discussion que la commune a eu les jeunes.
La Municipale Mme. Saxer demande si cela peut être traité dans le point 7 divers ou si cela a une influence sur le traitement du préavis.

Mme. Menamkat confirme que pour elle le tout est lié et donc le Président donne la parole à Mme. Saxer pour lui répondre.

Il y a eu environ 120 jeunes conviés à une séance, et une trentaine ont répondu présents. Plusieurs parents étaient également de la partie et des groupes de discussion ont été formés. Plein de choses ont été mentionnées et c'était très constructif.

Très prochainement il y aura une boîte à livres installée dans le village.

La Municipalité a également contacté le Sésame (centre socioculturel de l'arrondissement scolaire de Rolle) pour une éventuelle collaboration.

L'idée du terrain multisports a été évoquée et pour Mme Saxer c'est un signe.

Féchy ne le voulait plus pour cause de construction d'une nouvelle école et Perroy a donc sauté sur l'occasion de le racheter.

Mme. Hélène Saxer est persuadée que sur ce vieux terrain de basket (+de 50ans) on peut faire quelque chose de super sympa et d'attirant pour les jeunes de Perroy.

M. Valérian Dreier prend la parole et demande si le projet du centre sportif évoqué il y a quelques années déjà existe encore ?

Mme. Saxer lui répond que non le projet de centre sportif n'est plus du tout actuel. Il aurait fallu élargir le pont sous le train et le devis des travaux nécessaires se montait à environ 5 millions de francs, somme que la commune n'a pas. Il y a effectivement un projet de nouvelle école qui a été mentionnée lors de la dernière séance, l'école est-elle prévue de l'autre côté de la voie ferrée, côté village.

M. Didier Blanchard félicite la municipalité pour ces décisions positives en faveur des jeunes de la commune, et pour les pousser à faire du sport, néanmoins il a deux remarques à faire.

La première est la communication envers les jeunes, car selon lui la situation géographique du terrain qui est excentrée par rapport au village pourrait mener à une sous-utilisation du terrain en tout cas dès le début.

Ce type de structure fonctionne généralement extrêmement bien si proche d'une école, donc il serait judicieux de promouvoir le terrain auprès des enfants de la nouvelle école pour qu'ils s'y rendent en nombre.

La seconde remarque concerne l'ajout d'un nouveau sport de balle à côté d'un terrain de football. Il aurait peut-être été plus judicieux de choisir un autre sport plus complémentaire, par exemple un skatepark. Il est évident que le coût de construction n'est pas le même mais peut être dans le futur le prévoir dans le budget.

Il informe que pour soutenir la commune, il existe un fond du sport vaudois et également il y a la Loterie Romande. Dans le cas où le projet est bien préparé et présenté, il y a de grande chance qu'il soit accepté. Ce n'est jamais pour le 100 % du montant mais l'aide est conséquente.

Mme. Saxer informe que la commune a déjà fait les demandes de subvention aux deux associations. Ces demandes doivent être faites avant le début des travaux et ne doivent en aucun cas être liées à une école.

Elle espère très fortement pouvoir communiquer une nouvelle positive lors du prochain conseil de juin. Le dossier a bien été réceptionné, elle a eu des confirmations mais à l'heure actuelle rien de plus ne peut être communiqué.

Ce terrain multisport sera en libre-service et n'aura pas d'éclairage en tout cas pour l'instant et la date de réalisation sera rapide si le préavis est accepté.

La structure est là, les contacts aussi donc le tout sera monté dans un délai très court.

Mme. Menamkat questionne si les demandes des jeunes femmes et jeunes hommes étaient très différentes selon les genres.

Mme. Saxer répond que le terrain multisport est pour tous & toutes, bien entendu c'est une activité physique. Il est également envisagé d'autres activités plus créatives et manuelles comme de la poterie par exemple et la municipalité est ouverte aux propositions.

Si quelqu'un désire organiser un cours, une activité il y a quelques disponibilités pour utiliser la grande salle par exemple et l'ouvrir aux jeunes, tout cela se ferait sous surveillance et trois fois par semaine cela serait possible.

Mme. Bietry prend la parole et demande si la construction de ce terrain multisport s'intègre bien avec l'arrivée de la nouvelle école ? Sera-t-il nécessaire de le démonter quand l'école ouvrira ?

Mme. Saxer lui répond que ce terrain se trouve de l'autre côté de la voie ferrée, sur l'ancien terrain de basket, entre la buvette du terrain de foot et le boulodrome.

L'idée est que ce terrain n'est absolument pas lié avec le projet de la nouvelle école.

Cette structure devrait avoir une piscine, deux salles de sport ce sera totalement autre chose.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Au vote à main levée, le conseil accepte à l'unanimité le préavis 01/2023 portant sur le crédit de CHF 140'000 pour l'installation d'un terrain multisport.

7. **Election de 5 membres pour une commission Adhoc chargée d'étudier le futur règlement de police :**

Sur demande de la Municipalité, il faut créer une commission Adhoc de 5 personnes.

La Municipale Mme Saxer précise que les deux règlements sont actuellement auprès du Canton pour une expertise préalable.

Une fois de retour, le but des deux commissions ADHOC (points 7 & 8 de l'OJ) est de les étudier et d'y apporter des corrections si nécessaires avant d'être présentés au Conseil communal.

Tout cela dans un délai qui sera probablement courant mai-juin.

Mme. Menamkat demande en termes de quantité séance et volume de travail ce que cela représente ?

Selon le municipal M. Jörg Dreier une fois que les règlements sont de retour du canton, il y aura probablement une ou deux séances de travail, car il y a de toute façon très peu de marche de manœuvre pour la commune.

Un conseiller, M. Lukas Dreier pose la question s'il serait judicieux de regrouper les deux commissions Adhoc pour traiter les deux règlements ? ou dans l'autre sens pourquoi il a été décidé d'en faire deux ?

Le Président M. Antoine Dreier lui répond que c'est lui qui a pris l'initiative de faire deux commissions. Les deux règlements n'ont pas forcément de choses en commun d'où l'initiative de séparer en deux commissions d'étude.

Le Président demande à l'assemblée qui souhaite faire partie de cette commission.

Cinq conseillers et conseillères sont proposés.

Cette commission sera constituée de :

- ❖ M. Stéphane Pasche
- ❖ M. Burim Sinani
- ❖ Mme. Françoise Roch
- ❖ M. Ludovic Fatton
- ❖ M. Norbert Jotterand

8. **Election de 5 membres pour une commission Adhoc chargée d'étudier le futur règlement du personnel :**

La parole n'est pas demandée concernant ce point.

Cinq conseillers acceptent de faire partie de la commission.

Cette commission sera constituée de :

- ❖ Mme. Armistead-Moy Anna
- ❖ M. Luc Dreier
- ❖ Mme. Marie-France Biétry
- ❖ M. Pierre-Yves Bassin
- ❖ M. Christopher Frey

9. Divers et propositions individuelles :

M. Valérian Dreier demande si en plus du terrain multisports, il ne serait pas le moment de penser également aux barres fixes se situant à côté du terrain de foot, côté Rolle, et qui sont un peu vétustes. De plus actuellement le Street Workout est à la mode donc pour les jeunes cela serait intéressant.

La Municipale Mme Hélène Saxer demande ce que sont des barres fixes.

Le Président répond que ces sont les barres fixes qui sont tout au bout du terrain de football et M. Valérian Dreier précise que cela peut être utilisés pour des exercices de tractions – du fitness en plein air et Mme. Saxer répond que la Municipalité va réfléchir à un projet de remise en état des barres existantes.

Puis Mme. Mireille Gaillard demande des nouvelles de la plateforme pour les chaises roulantes (grande salle) si elle est totalement inutilisable ou a été réparée ? et si la Municipalité est au courant qu'elle ne fonctionne plus ?

Le Municipal M. Joerg Dreier répond très honnêtement qu'il ne sait pas car cela fait des années qu'elle est hors service, lui-même ne s'en est pas occupé et idem pour ses collègues. Il y a une autre rampe d'accès mais ils vont se renseigner et revenir avec des nouvelles sur l'état de la plateforme accès handicapés.

M. Sylvain Merli demande si la question des vestiaires de foot à rénover a été discutée et s'il y a du nouveau à ce sujet.

La Municipale Mme. Hélène Saxer lui répond qu'un rendez-vous est prévu avec le BRP, club de football Bursins -Rolle-Perroy pour commencer une discussion, plus d'informations suivront dans le futur.

Il y a d'autres contacts avec des sociétés locales, diverses demandes donc tout doit être mis à plat sur la table et ensuite cela suivra.

A l'heure actuelle, aucune décision n'a été prise au sujet des vestiaires.

M. Pierre-Yves Bassin prend la parole et demande si la Municipalité a pris contact avec la Préfecture au sujet de la situation avec le syndic M. Didier Haldimann.

Selon son souvenir la demande était de savoir si le conseil communal pouvait aider la Municipalité dans la gestion de ce problème.

Le Président M. Antoine Dreier lui répond que de son côté il n'a pas pris contact avec la préfecture et il n'a eu aucune nouvelle du syndic.

La vice-syndic Mme. Juliette Leprince-Ringuet répond que la Municipalité est en contact régulier avec la Préfecture ainsi qu'avec le Conseil d'état.

Aucune main tendue ne se présente pour l'instant, et personne ne sait vraiment comment résoudre le souci du manque d'une personne au sein de la Municipalité.

On attend que le rapport de l'enquête puisse être diffusé pour qu'également le conseil communal puisse savoir comment l'avenir se profile.

Au sujet de l'absence de longue durée du Syndic, le canton lui-même est frileux d'utiliser une disposition qui existe pourtant dans la loi sur les communes, même si elle n'a jamais été utilisée. D'ailleurs est ce que 9 mois d'absence peuvent être considérés comme une absence longue durée, le canton est très prudent et la Préfecture ne propose rien.

Un conseiller M. Didier Blanchard prend la parole au sujet du parc à véhicule de la commune. Est-ce qu'il y aurait d'autres véhicules en fin de vie et si oui est-ce qu'il serait judicieux de penser à des véhicules électriques ?

La Municipale Mme. Saxer répond qu'effectivement 2 nouveaux véhicules vont être livrés fin mars. Elle rappelle qu'il y a une année le Conseil a validé le changement du véhicule *Réforme*

On a bien entendu pensé à la version électrique mais dans la catégorie des véhicules nécessaires ce n'est pas la meilleure solution et de plus financièrement le budget double.

Pour de futurs achats dans un avenir qu'elle espère lointain, il faudra réfléchir à cela et moins dans l'urgence que lors de ces derniers achats.

Pour le Piaggio il n'y a aucune solution électrique disponible.

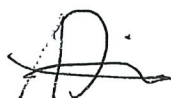
M. Blanchard la remercie et demande combien de véhicules au total est le parc de la commune. Mme Saxer lui répond quatre (4). Deux anciens et les deux nouveaux qui vont être livrés fin mars.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les municipaux et les membres du conseil pour leur présence, il leur rappelle la prochaine séance du 15 juin à 18h30 et leur souhaite une belle soirée.

La séance est levée à 20h45.

Au nom du Conseil communal :

Le Président



Antoine Dreier



La Secrétaire



Agnèle Kursner